

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation et  
d'affichage : 10/05/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mai à dix-huit heures et quarante-cinq minutes

**Nombre de conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 16  
Votants : 17**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 10 mai 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

**PRESENTS:** MMES et MM ANNIC Ann, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, LEBOUIC Jacky, M. LEFFRAY Stéphane, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, M. PRE Julien, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSES**

M. LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M. BRETEAU, M ANNIC qui donne pouvoir à Mme ROBIN

Mme MEUNIER est élue secrétaire de séance.

**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

- **Renaturation du plateau scolaire**

La renaturation répond à trois enjeux environnementaux : la reconquête de la biodiversité, l'adaptation au réchauffement climatique et l'amélioration de la santé humaine. Pour faire face à ces défis, la commune de Saint-Georges-du-Bois a engagé un vaste programme de végétalisation et de renaturation de ses espaces urbains.

Ainsi, un programme de plantation de 400 arbres sur deux ans a été initiée en 2023 dans les principaux espaces urbains de la commune.

Pour contribuer à lutter contre les îlots de chaleur et favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans le sol, il est apparu nécessaire de compléter le programme de végétalisation par la recherche de solutions concernant le plateau scolaire.

Situé au cœur du bourg, le plateau scolaire est une vaste esplanade couverte d'enrobé et destinée à permettre des activités sportives variées des enfants.

Après étude et concertation avec le directeur de l'école concernant les usages de cet espace, il est ressorti que le plateau pourrait être « divisé » en deux parties : l'une conservant son aspect actuel afin de permettre les jeux de ballons (football, basketball), et l'autre dont l'enrobé pourrait être retiré.

L'objectif est de rendre perméable un espace d'environ 1 000 m<sup>2</sup> en le renaturant et en l'engazonnant. Des plantations d'arbres seront également réalisées.

Ce projet sera mené dans l'objectif de répondre à l'enjeu d'adaptation au changement climatique et de gestion des eaux pluviales, en favorisant l'effet d'ombrage tout en permettant l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle pour éviter au maximum les rejets au réseau.

Le montant total des dépenses présentées est de 30 962 €HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

Cofinancements	Montant	%
Département (Plan de relance)	5 678,00 €	18%
Fonds vert	15 481,00 €	50%
Reste à charge commune	9 803,00 €	32%
<b>TOTAL</b>	<b>30 962,00 €</b>	<b>100%</b>

- **Réfection du clocher de l'église**

Lors de l'entretien du campanaire de l'église, l'entreprise a identifié des faiblesses dans la structure de soutènement des cloches. Un audit approfondi a permis de préciser la nature des travaux à réaliser. Les travaux seront l'occasion d'installer un paratonnerre.

De plus, l'installation électrique permettant l'illumination du clocher la nuit doit être remplacée car elle ne fonctionne plus.

Les dépenses s'élèvent à un montant de 29 203 € HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

Cofinancements	Montant	%
Conseil départemental : plan de relance	23 362,00 €	80%
Reste à charge commune	5 841,00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>29 203,00 €</b>	<b>100%</b>

- **Réfection de la toiture de l'atelier municipal de La Blanchardière pour permettre l'installation d'une centrale solaire citoyenne**

La commune élabore un projet d'installation d'une centrale solaire citoyenne sur la toiture de l'atelier municipal, en partenariat avec Cenovia/Le Mans Sun.

Si l'installation des panneaux photovoltaïques à proprement parler est prise en charge par Cenovia/Le Mans Sun, en revanche il convient préalablement de rénover la toiture de l'atelier, actuellement en mauvais état, afin de lui permettre de supporter l'installation de ces panneaux.

La production d'électricité de cette installation bénéficiera aux habitants de la commune.

Les dépenses s'élèvent à un montant de 59 876 € HT.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le plan de financement et autorise le maire à déposer les demandes de subventions suivantes :

Cofinancements	Montant	%
DETR 2025	29 938,00 €	50%
Conseil départemental : plan de relance	14 500,00 €	24%
Reste à charge commune	15 438,00 €	26%
<b>TOTAL</b>	<b>59 876,00 €</b>	<b>100%</b>

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

